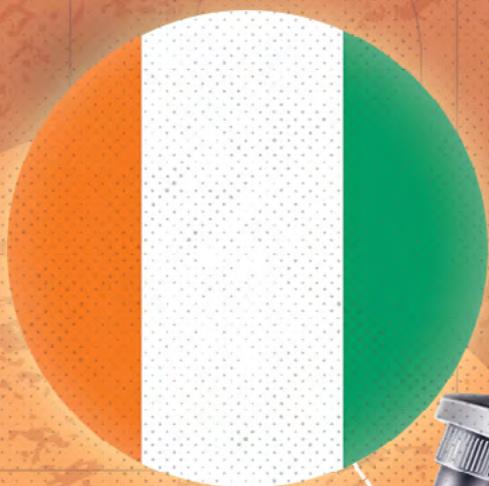


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

CÔTE D'IVOIRE



LONDA

Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Publié par Paradigm Initiative
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

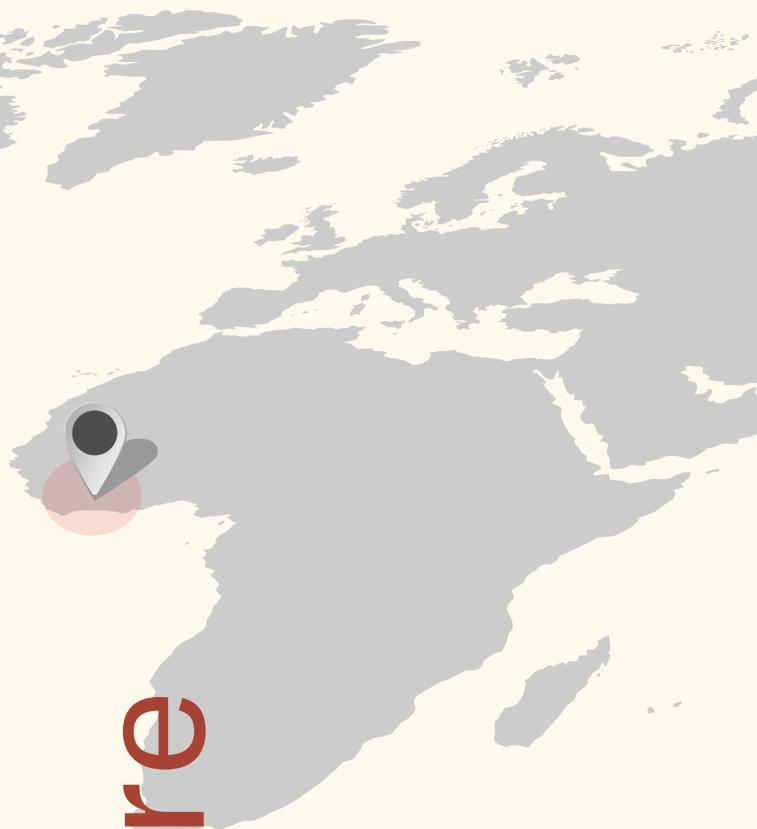
Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8

Côte d'Ivoire



► Résumé exécutif

Ce rapport présente un aperçu de la situation des droits numériques en Côte d'Ivoire sur l'ensemble de l'année 2022. Le pays est en effet l'un des mieux classés en termes de maturité numérique en Afrique de l'Ouest pour avoir été respectivement à la 2^e et 3^e place selon les indices *Net Reclassification Index* (NRI) et *Integrated Discrimination Index* (IDI)¹. La confirmation de la mise en service de la 5G en 2023 vient entériner la volonté manifeste du gouvernement ivoirien de maintenir ce statut. Les recherches quantitatives et qualitatives qui sous-tendent l'ensemble des lignes qui suivent ont permis de passer en revue plusieurs éléments clés dont l'accès à Internet, aux réseaux sociaux et les perturbations, la liberté d'expression et la liberté des médias, le cadre juridique ivoirien sur la liberté d'expression et la vie privée. Une section au sein de ce rapport permet de dresser un bilan global des avancées du gouvernement ivoirien en termes de cybersécurité et de protection de données à caractère personnel.

L'étude a par ailleurs permis de démontrer que le cadre légal ivoirien favorise dans son ensemble les libertés d'expression et des médias. Toutefois, des efforts significatifs restent à faire au regard des clivages sociopolitiques encore pesant dans l'espace public ivoirien. Le rapport se termine par des recommandations clés à l'intention du gouvernement, des acteurs de la société civile et des citoyens en vue d'améliorer l'espace numérique et favoriser l'éclosion des libertés individuelles en ligne et hors ligne. Le rapport exhorte également à promouvoir davantage la liberté d'expression, le respect de la vie privée, la liberté d'Internet et l'accès aux services universels. Un appel est lancé aux médias et aux citoyens pour qu'ils fassent preuve de plus d'éthique, de tolérance et de diligence afin d'éviter de diffuser des informations erronées et de propager des discours de haine.

¹ In <https://watra.org/fr/members/cote-divoire/> (consulté le 19 janvier 2023)



Introduction

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest bordant l'océan Atlantique Nord, entre le Ghana et le Libéria. Avec une superficie de 322.462 Km², sa population, principalement jeune, est estimée, en 2022, à près de 28 713 423 habitants.² Durant ces cinq dernières années, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance économique parmi les plus élevés au monde avec 7,4 % en 2021 comme Produit Intérieur Brut (PIB). Cette croissance est tirée du côté de l'offre par l'agriculture d'exportation, les industries extractives et manufacturières, les bâtiments et travaux publics, les transports et le commerce, et du côté de la demande par l'investissement et la consommation.³ Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent aussi un levier important dans le processus de développement impulsé à la Côte d'Ivoire par ses gouvernants.

L'économie numérique qui est en plein essor évolue rapidement avec des perspectives jugées encourageantes selon la Banque Mondiale. Ainsi, « en 10 ans, le nombre d'utilisateurs d'internet est passé de 9% à 34% de la population. Le secteur des services de télécommunications a généré un chiffre d'affaires de 1 139 milliards de francs CFA en 2021, soit près de 2 milliards de dollars, ce qui représente 3% du PIB, près de 3 000 emplois directs et plus de 100 000 emplois indirects. Le nombre de cartes SIM a doublé pour atteindre 40 millions. Tout ceci illustre bien la montée en puissance du numérique en Côte d'Ivoire »⁴. De la téléphonie fixe à la téléphonie mobile, en passant par l'internet et le système informatique, les TIC se développent rapidement et sont utilisées dans la vie courante tant par l'administration publique, privée que par la population en générale. Cette explosion technologique peut être justifiée par plusieurs raisons. En effet, le gouvernement ivoirien a progressivement travaillé au renforcement de ses dispositions juridiques et institutionnelles en la matière, et également au développement infrastructurel des télécommunications sur l'ensemble du territoire. Cette nouvelle dynamique technologique qui est très prometteuse suscite toutefois de nouveaux phénomènes qu'il convient aussi d'analyser afin d'anticiper sur d'éventuels bouleversements.

Les libertés d'expression et d'information, qu'elles soient en ligne ou hors ligne incarnent des droits humains inaliénables qui sont au fondement de toute société démocratique. Ce sont des conditions essentielles à la participation politique et sociale, nécessaires pour que les médias puissent véritablement exercer leur statut d'instance publique de critique et de contre-pouvoir à l'appareil d'État. À mesure que l'accès à l'internet haut débit devient de plus en plus effectif, la nécessité de veiller à l'encadrement normatif des espaces numériques se pose avec acuité non seulement pour les organisations, mais surtout pour

2 The World Factbook / Côte d'Ivoire, in <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/cote-divoire/> (consulté le 13 décembre 2022).

3 Banque Africaine de Développement, « Perspectives économiques en Côte d'Ivoire », in <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-cote-divoire/perspectives-economiques-en-cote-divoire> (consulté le 13 décembre 2022).

4 Yohou Djedje Hermann et Picarelli Nathalie, *Le Secteur Numérique, Vecteur d'une Économie Émergente (Français)*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale, 13 juin 2022, Rapport disponible en ligne via <http://documents.worldbank.org/curated/en/099355005302211871/P177422081a7ac0b408ec30f8b1dd88ba40>

le citoyen. Face à ces défis, il est en effet important de noter une réelle volonté des États africains dans l'encadrement et la régulation de la liberté d'expression. Cela est d'ailleurs perceptible à travers l'adoption progressive de cadres juridiques nationaux et internationaux notamment la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique. Ce document prévoit en son chapitre troisième, alinéa 80 que : « aucun individu ne doit faire l'objet d'une ingérence arbitraire à sa liberté d'expression. Toute restriction à la liberté d'expression doit être imposée par la loi, servir un objectif légitime et être nécessaire dans une société démocratique »⁵. Cependant, force est de constater l'existence croissante d'une culture de la répression ces dernières années. Une forte tendance aux attaques physiques, aux arrestations arbitraires et à la censure a également été observée.

Avec le développement rapide du numérique, la pénétration de l'internet et l'utilisation importante des médias sociaux, de nombreux gouvernements ont soit entamé diverses modifications des lois existantes, soit adopté de nouvelles lois portant par exemple sur la cybersécurité, l'accès à l'information ou la cybercriminalité. Ces lois dans leur mise en œuvre peuvent malheureusement servir d'outils pour étouffer la liberté d'expression ou restreindre les actions des citoyens face aux exactions des gouvernements. Le présent rapport va aborder de manière non exhaustive plusieurs questions en lien avec la liberté d'expression en Côte d'Ivoire et proposer des recommandations pertinentes en vue de contribuer à la création d'un cadre légal viable qui, tout en régulant l'usage de l'internet et des médias sociaux garantit également les libertés individuelles et de presse. Parmi les questions qui seront traitées figurent celles qui suivent : l'accès à Internet, aux réseaux sociaux et les perturbations, la liberté d'expression et la liberté des médias, le cadre juridique ivoirien sur la liberté d'expression et la vie privée.

5 Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), « Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique », 30 avril 2019, in <http://www.caidp.ci/uploads/cde12820535ee68056105ea12cf22c93.pdf> (consulté le 18 décembre 2022).

Analyse par Pays



Accès à Internet, réseaux sociaux et perturbations

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). Selon *Go Africa Online*, l'on enregistre pour l'année 2022, quinze (15) Fournisseurs d'Accès à Internet⁶ dont les maisons de téléphonie mobile **Orange**, **MTN** et **Moov** demeurent les leaders. Le nombre d'abonnements à internet est de 9 981 052 pour l'opérateur Orange (42 %), 8 912 884 pour l'opérateur MTN (37 %), et 5 051 266 pour l'opérateur Moov (21 %)⁷. Le pays

enregistre également un taux de pénétration de l'internet de 80,31 % en juin 2022. Celui de l'Internet fixe est passé de 1,2 % en 2021 à 1,25 % en 2022⁸. Le taux de pénétration d'Internet est calculé en fonction du nombre d'abonnés par rapport à la population totale. En tant que tel, il peut ne pas correspondre au niveau d'accès Internet réel dans le pays. En effet, certaines personnes en milieu urbain ont des cartes SIM très fréquemment inactives, augmentant ainsi le nombre d'abonnements sans réelles répercussions. Selon le *Digital Report 2022*, *We Are Social* et *Hootsuite* estiment à 36,3% le taux de pénétration d'Internet en Côte d'Ivoire. En janvier 2022, 9,94 millions d'internautes ont été identifiés dont 6,40 millions utilisaient les médias sociaux⁹. Le nombre d'utilisateurs de médias sociaux au début de 2022 équivalait ainsi à 23,4 % de la population totale au lieu de 22,1% en 2021. La Côte d'Ivoire se place ainsi à la 9^e place en Afrique de l'Ouest dans le domaine des TIC¹⁰.

En termes de performances, les données publiées par *Ookla* indiquent que la vitesse médiane de connexion Internet mobile via les réseaux cellulaires est de 9,37 Mbps tandis que celle de la connexion internet fixe est de 32,39 Mbps. MTN Côte d'Ivoire était l'opérateur mobile le plus rapide avec une vitesse médiane de téléchargement de 16,73 Mbps¹¹. Les données de *GSMA Intelligence* montrent également qu'il y avait 37,75 millions de connexions mobiles cellulaires au début de 2022. Facebook demeure le réseau social le plus utilisé en 2022 avec 5,65 millions d'utilisateurs¹². L'accès et l'usage

6 In <https://www.goafricaonline.com/ci/annuaire/fournisseurs-acces-internet> (consulté le 12 décembre 2022).

7 In <https://www.artci.ci/index.php/marches-regules/11-observatoire-du-secteurs-des-telecoms/service-internet/75-abonnes-service-internet.html> (consulté le 11 décembre 2022).

8 In <https://www.artci.ci/index.php/marches-regules/11-observatoire-du-secteurs-des-telecoms/service-internet/75-abonnes-service-internet.html?tmpl=component&print=1&layout=default> (consulté le 12 janvier 2021).

9 *We Are Social* et *Hootsuite*, *Digital Report 2022*, in <https://datareportal.com/reports/digital-2022-cote-divoire> (consulté le 11 décembre 2022).

10 Mamadou SANOGO, « Secteur TIC, la côte d'ivoire 3e en Afrique de l'ouest » in <https://www.7info.ci/secteur-tic-la-cote-divoire-3e-en-afrique-de-louest/> (consulté le 10 janvier 2021).

11 In <https://www.ookla.com/articles/global-index-cities-announcement> (consulté le 12 décembre 2022).

12 *We Are Social* et *Hootsuite*, *Digital Report 2022*, in <https://datareportal.com/reports/digital-2022-cote-divoire> (consulté le 11 décembre 2022).

d'internet sont libres. Cependant, le coût est jugé peu abordable pour toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables. Selon Ange Ponou, « *la Côte d'Ivoire fait partie des pays où l'internet a un coût abordable (2,58 dollars pour 1 Go) dans la région, même s'il demeure encore excessivement cher par rapport à ceux pratiqués par exemple au Sénégal où l'achat d'un Go de donnée coûte en moyenne 0,94 dollar* »¹³. Les dysfonctionnements liés à la qualité du réseau sont généralement causés par des problèmes d'ordre technique ou naturel que les fournisseurs d'accès à internet s'empressent de régler¹⁴. Le déploiement de la 5^e génération de réseaux mobiles (nommée 5G) est prévu pour l'année 2023 avec des perspectives ambitieuses au regard des communications faites par le gouvernement ivoirien. En effet, la 5G permettra des avancées majeures dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et dans les secteurs de l'énergie, des médias, de l'industrie et de la santé¹⁵. Autant d'enjeux stratégiques pour améliorer la compétitivité de l'économie ivoirienne, renforcer l'innovation technologique et faciliter la transformation des services.

Liberté d'expression en Côte d'Ivoire

Le droit d'accès à l'information et la liberté d'expression hors ligne et en ligne sont garantis en Côte d'Ivoire par les articles 18 et 19 de la loi fondamentale ivoirienne du 08 novembre 2016. L'article 18 stipule que « *les citoyens ont droit à l'information et à l'accès aux documents publics, dans les conditions prévues par la loi* ». On peut également lire à l'article 19 que « *chacun a le droit*

d'exprimer et de diffuser librement ses idées »¹⁶. Sur cette base, la sphère juridique de la presse et de la liberté d'expression peut être jugée libre. Dans l'optique de protéger et de renforcer ce droit de manière efficace, le pays s'est doté le 23 décembre 2013 de la loi N° 2013-867 relative au droit d'accès aux informations d'intérêt public¹⁷. Cette loi décline les cadres dans lesquels le citoyen ou toute autre entité peut avoir accès à l'information et expose avec clarté les informations non communicables en vertu de la loi prévue à cet effet. Elle précise également les mécanismes de recours face aux



manquements des pouvoirs publics concernant la mise à disposition de l'information. Une consultation publique en ligne a été menée par le Groupe de Travail de Lutte contre la

13 Ange PONOU, « CEDEAO : Le coût d'internet plus abordable au Ghana, au Nigéria et au Sénégal » in https://www.sikafinance.com/marches/cedeao-le-cout-dinternet-plus-abordable-au-ghana-au-nigeria-et-au-senegal_32828#:~:text=La%20C%3%B4te%20d'Ivoire%20fait,en%20moyenne%200%2C94%20dollar (consulté le 14 décembre 2022).

14 Alex K. PAYNE, « Perturbation sur le réseau téléphonique : Orange Côte d'Ivoire s'explique et rassure », in <https://www.linfordrome.com/economie/77094-perturbation-sur-le-reseau-telephonique-orange-cote-d-ivoire-s-explique-et-rassure> (consulté le 10 décembre 2022).

15 CGECI, « Déploiement de la 5G en 2023 : La Côte d'Ivoire se dote d'une feuille de route », in <https://cgeci.com/deploiement-de-la-5g-en-2023-la-cote-divoire-se-dote-dune-feuille-de-route/> (consulté le 22 décembre 2022).

16 Loi N° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, in https://senat.ci/recueildocs/Constitution%20de%20Co%CC%82te%20d'Ivoire_Recueil%20des%20textes%20du%20Se%CC%81nat_24%20mars%202022.pdf (consulté le 18 décembre 2022).

17 In <http://www.caidp.ci/uploads/1039c02cbb4760940c49ff8a1656fb8e.pdf> (consulté le 18 décembre 2022).

Désinformation en Côte d'Ivoire (GTLD-CI)¹⁸. Selon les résultats obtenus, 56,4 % des participants à la consultation estiment avoir la liberté de s'exprimer sur tous les supports d'information (journaux, télévision, radio, site web, réseaux sociaux) contre 43,6 %. À la question de savoir si la constitution ivoirienne garantit la liberté d'expression, 74,1 % a répondu par l'affirmative contre 25,9 %¹⁹. Le système législatif en lien avec l'internet et les libertés d'expression en ligne en Côte d'Ivoire peut, au regard des éléments sus évoqués, être jugé progressiste. En effet, une volonté manifeste du gouvernement est perceptible dans l'idée de rendre accessible les services universels tout en s'assurant d'un bon accompagnement du citoyen et de la société dans son ensemble.

En plus du libre accès à Internet, les réseaux sociaux ne souffrent également d'aucune forme de restrictions. Toutefois, à l'image d'autres pays, la publication des fake news et ses effets néfastes tendent à remettre en cause la liberté d'expression et l'authenticité des informations publiées par les nouveaux médias. Dans tous les cas, il est difficile pour les médias dits traditionnels de revendiquer leur statut de source d'information fiable et d'être le canal ultime de traitement professionnel de l'information du public. Le bouleversement occasionné par la presse en ligne menace grandement les médias traditionnels comme nous font remarquer Diomandé Karamoko et Jeremy Junior : « Les chiffres sont l'illustration frappante de la chute libre que connaissent les journaux ivoiriens. En 10 ans, c'est-à-dire de 2011 à 2021, le chiffre d'affaires des entreprises de presse est passé de 6 milliards de F CFA, à moins de 2 milliards de F CFA [...]. Pour ce qui est des causes exogènes, Bamba Franck²⁰ relève le développement fulgurant de l'Internet et de sa pénétration progressive dans



les différentes sphères de la société ivoirienne. Un fait qui s'est accompagné de l'avènement des réseaux sociaux, auxquels tout le monde a pris goût à ce jour. Il remarque avec amertume qu'à cause d'internet, une nouvelle espèce de journalisme a vu le jour sur la toile »²¹. Le secteur du journalisme a subi d'importants changements avec le développement rapide d'Internet et des réseaux sociaux. La nécessité pour ces types de médias de se réinventer devient de plus en plus incontournable tant les réalités changent rapidement. La question de la maturité numérique des populations demeure dans la même veine un réel défi pour le gouvernement ivoirien.

À l'échelle politique, la connexion Internet en Côte d'Ivoire est restée disponible pendant les dernières élections, contrairement à de nombreux pays de la sous-région qui connaissent des perturbations et des pannes prolongées d'Internet. La connexion Internet

18 Le Groupe de Travail de Lutte contre la Désinformation (GTLD-CI) est un projet de plaidoyer pour l'amélioration du cadre légal de lutte contre la désinformation en Côte d'Ivoire créé avec l'appui du NDI Côte d'Ivoire dans le cadre du programme de lutte contre la désinformation dans les processus politiques en Côte d'Ivoire financé par le NED. Nous avons contribué en tant que consultant à la mise en œuvre de ce projet. Plus d'infos sur <https://gtldci.org/>

19 In <https://gtldci.org/consultation-publique/> (consulté le 19 décembre 2022).

20 Bamba Franck MAMADOU, Directeur de publication du quotidien "Notre Voie", in <https://www.connectionivoirienne.net/2022/01/27/la-presse-ecrite-dans-la-galere-en-cote-divoire/> (consulté le 17 décembre 2022).

21 Diomandé Karamoko et Jeremy Junior, « La presse écrite dans la galère en Côte-d'Ivoire » <https://www.connectionivoirienne.net/2022/01/27/la-presse-ecrite-dans-la-galere-en-cote-divoire/> (consulté le 17 décembre 2022).

était par exemple accessible aux citoyens lors des troubles sociopolitiques des cycles électoraux de 2020 et 2021²². Les discours de haine et les cas de désinformation débouchant sur des violences physiques ont certes connu un pic durant cette période de tension, mais la connexion internet est restée accessible en dépit de quelques perturbations²³. L'année 2022 n'ayant pas été une année électorale à grands enjeux à l'image des deux précédentes, les faits de violations de la liberté d'expression en ligne ont connu une baisse considérable

LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DE LA PRESSE EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire a réalisé un bond fulgurant de 29 places au classement de *Reporters sans frontières* (RSF) en 2022. En effet, le pays est passé de la 66^e place en 2021 à la 37^e sur 180 pays en 2022²⁴. Ce classement montre clairement les progrès en matière de sécurité et de liberté de la presse en Côte d'Ivoire. Le paysage médiatique ivoirien, bien qu'il soit assez diversifié notamment avec l'immixtion en 2019 des chaînes de télévision privées²⁵ et le développement rapide des médias en ligne demeure hautement politisé et constitué en pôle. Cette polarisation des médias et de la presse est intimement liée au contexte politique sensible du pays du fait des crises électorales de 2020 et 2021. Selon *Reporters sans frontières*, l'influence de certains partis et responsables politiques dans les médias est

très grande. La RTI²⁶ reste ainsi un média d'État au service de l'image du gouvernement et du président de la République²⁷. La presse papier et numérique est régulée par l'Autorité nationale de la presse²⁸ (ANP), et les radios et télévisions par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle²⁹ (HACA).

UN CADRE LÉGAL JUGÉ PROBLÉMATIQUE

La loi N° 2017-867 portant régime juridique de la presse, bien que n'ayant pas encore de décret d'application encadre la presse écrite ainsi que les productions d'informations numériques. Cette loi qui dépénalise les délits commis par voie de presse contient toutefois des articles qui restreignent la liberté d'expression. Par exemple, l'article 92 stipule que : « *La diffamation commise par voie de presse ou par tout autre moyen de communication au public envers les Cours ou les Tribunaux, les Forces Armées, les Corps constitués et les Administrations publiques est punie d'une amende de 1.000.000 à 5.000.000 de francs* »³⁰. Cet article restreint la liberté d'expression car réduisant la possibilité de publier des informations sur « les Cours, Tribunaux, forces armées, Corps constitués et administrations publiques ». Les journalistes seraient ainsi empêchés de dénoncer les abus constatés même si la procédure suivait le strict respect de l'exercice de leur métier. Aussi, le terme « diffamation » utilisé dans l'article n'est pas clairement défini. Selon l'article 93, « *Est punie de la peine prévue à l'article précédent de la présente loi, la diffamation commise par voie de presse ou par tout autre moyen de communication au public, envers un ou plusieurs membres du Gouvernement,*

22 AEDH et Al., Sécurité numérique en Côte d'Ivoire, 15 décembre 2021, in <https://www.ritimo.org/Fiche-pays-securite-numerique-Cote-d-Ivoire> (consulté le 19 décembre 2022).

23 Constant KONAN, « Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Côte d'Ivoire », in <https://paradigmhq.org/report/londa-report-2021/> (consulté le 13 décembre 2022).

24 In <https://rsf.org/fr/pays/c%3%B4te-divoire> (consulté le 22 décembre 2022).

25 Selon le rapport de RSF, les trois chaînes de télévision privées sont toutes détenues par des proches du pouvoir politique en place. In <https://rsf.org/fr/pays/c%3%B4te-divoire>

26 Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

27 In <https://rsf.org/fr/pays/c%3%B4te-divoire> (consulté le 22 décembre 2022).

28 <https://anp.ci/>

29 <https://www.haca.ci/>

30 In <http://www.caidp.ci/uploads/01981c9a7d883c4321811e8725ca4c2c.pdf> (consulté le 21 décembre 2022)

un ou plusieurs membres de l'Assemblée nationale, un citoyen chargé d'un service ou d'un mandat public, un juge en raison de leur fonction ou de leur qualité, ou un témoin en raison de sa déposition ». Cet article est assez problématique d'autant plus qu'il rend intouchable les catégories de personnes susmentionnées face à la loi. Les délits d'offense au Président de la République sont également maintenus avec une amende de 3.000.000 à 5.000.000 de francs.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, aucun journaliste ou collaborateur des médias n'a été tué ou emprisonné selon *Reporters sans frontières*. L'année 2022 a été marquée par une amélioration significative pour les journalistes car il n'y a pas eu de condamnations à des peines de prison par les tribunaux. Cependant, dans l'exercice de leurs fonctions, ceux-ci sont confrontés à des problèmes de sécurité et à des tentatives de corruption ou d'intimidation. Ce fut le cas par exemple du journaliste Noel Kouadio Konan qui a été « reconnu coupable de diffamation par un tribunal d'Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, en vertu de l'article 89 de la loi sur la presse et a été condamné à une amende de trois millions de francs CFA (4 600 dollars) » pour un tweet³¹ datant du 29 juin 2022 »³². L'affaire portant sur un gros scandale financier aurait impliquée l'ancien président de la république Henri Konan Bédié ainsi que la banque NSIA. Convoqué par la branche de la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) de la police ivoirienne pour « diffamation sur les réseaux sociaux », le journaliste aurait été sommé de divulguer ses sources de renseignement ce qu'il aurait refusé de faire : « Le commissaire de police de Daoukro et le chef d'agence m'ont demandé

de leur révéler mes sources d'information et leur intention. Ce que j'ai refusé. Ils sont restés pendant deux heures à insister pour que je leur révèle mes sources... C'est par la suite qu'ils m'ont obligé à partir avec eux au commissariat pour que j'y sois auditionné sans aucune assistance juridique »³³, a-t-il déclaré. *Reporters sans frontières* a d'ailleurs condamné ces méthodes avant de rappeler que la protection des sources est un pilier important de la liberté de la presse.

Le dernier trimestre de l'année 2022 a été marqué par une actualité assez inédite en lien avec la presse en ligne. En effet, un nouveau projet de loi a été adopté afin de mieux réguler les pratiques de la presse en ligne. Désormais, « selon l'article 26 de ce projet de loi, le directeur de publication sera « civilement responsable » de ces commentaires. Tout manquement est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 40 millions de FCFA »³⁴. Ce projet de loi qui de manière générale concerne les blogueurs, les influenceurs, les cyberactivistes et les web-humoristes a suscité de vives critiques en lien avec la liberté d'expression surtout de la part des blogueurs et des influenceurs. De fait, ces derniers drainant énormément de monde sur leurs différentes plateformes n'avaient jusque-là pas encore été visé par un cadre formel concernant leur profession. Selon le ministre il ne s'agit nullement de privation de liberté car « ce texte invite à se conformer aux règles d'éthique et de déontologie et au grand principe de la communication audiovisuelle qui sont des principes et des règles qui existaient »³⁵. En dépit des nombreuses critiques, le projet de loi a été approuvé par la majorité des députés. Une deuxième lecture doit avoir lieu au

31 In <https://twitter.com/malmos2006/status/1542070311331532801> consulté le 22 décembre 2022 à 03h21 min.

32 Committe to Protect Journalists (CPJ), « Le journaliste ivoirien Noël Konan emprisonné du jour au lendemain, condamné à une amende pour un tweet » in <https://cpj.org/fr/2022/08/le-journaliste-ivoirien-noel-konan-emprisonne-du-jour-au-lendemain-condamne-a-une-amende-pour-un-tweet/> (consulté le 22 décembre 2022).

33 In <https://rsf.org/fr/c%C3%B4te-d-ivoire-rsf-d%C3%A9nonce-la-pression-sur-un-journaliste-d-investigation-pour-r%C3%A9v%C3%A9ler-ses-sources> (consulté le 16 décembre 2022).

34 RFI, « Côte d'Ivoire : les députés adoptent un projet de loi pour mieux encadrer les commentaires en ligne » in <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221124-c%C3%B4te-d-ivoire-les-d%C3%A9put%C3%A9s-adoptent-un-projet-de-loi-pour-mieux-encadrer-les-commentaires-en-ligne> (consulté le 13 décembre 2022).

35 « La nouvelle loi sur la presse impose l'éthique et la déontologie à tous les diffuseurs d'informations (ministre) », in <https://news.abidjan.net/articles/715805/la-nouvelle-loi-sur-la-presse-impose-lethique-et-la-deontologie-a-tous-les-diffuseurs-d-informations-ministre> (consulté le 18 décembre 2022)

Sénat, après quoi la loi sera promulguée par le Président de la République dans les 30 jours.

LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELS EN CÔTE D'IVOIRE

Avec la généralisation d'internet, l'utilisation quotidienne des smartphones et autres Technologies de l'information de la Communication (TIC), les autorités ivoiriennes ont pris d'importantes décisions tant au niveau juridique qu'infrastructuel. Au niveau du cadre légal, trois principales lois ont été ainsi promulguées. Il s'agit de la loi N° 2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques, la loi N° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité³⁶ et la loi N° 2013-450 du 19 Juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel³⁷. Une trentaine de décrets accompagnent ces lois dans leur application.

Au niveau infrastructuel, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de la Côte d'Ivoire (ARTCI) a été mise en place et est elle-même déclinée en plusieurs entités de suivi et de contrôle. Parmi celles-ci, il y a la Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT). Le CI-CERT est le point focal national en matière de cybersécurité et agit comme le principal centre de coordination de la réponse aux incidents de sécurité et la protection des infrastructures critiques nationales. Au plan international, il collabore avec tous les points focaux de l'écosystème des CERT³⁸. L'instance de gestion et de suivi des données à caractère personnel est l'Autorité de protection³⁹. Instituée par une loi adoptée en 2013, qui prévoit

notamment l'interdiction de transferts des données personnelles à des États étrangers, l'Autorité de protection est par exemple chargée d'autoriser ou non à toute nouvelle entreprise la collecte, la conservation et l'exploitation des données personnelles des utilisateurs sur le territoire ivoirien⁴⁰. Ces organes, au-delà de leurs missions initiales mènent des actions de vulgarisation de leurs institutions et de sensibilisation des populations⁴¹. Bien que le pays dispose de plusieurs instruments juridiques, la Convention de l'Union africaine du 27 juin 2014, également connue sous le nom de Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, n'a pas encore été ratifiée par le gouvernement ivoirien.

La Côte d'Ivoire se positionne aujourd'hui comme un pôle stratégique majeur dans la région ouest africaine en termes de cybersécurité. Cet intérêt manifeste pour le digital et le grand champ thématique des TIC est consécutif au développement à grande échelle du phénomène de la cybercriminalité qui, dans le courant des années 2000 a grandement entaché l'image du pays à l'extérieur de ses frontières⁴². Avec la prolifération des fraudeurs en ligne, le pays s'est attelé à construire un écosystème de cybersécurité performant pour faire face au nombre croissant de ce nouveau type de menaces avancées. La sécurisation du cyberspace étant une condition sine qua non pour accompagner la transformation numérique, le gouvernement ivoirien a mis en place en 2011 la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité⁴³ (PLCC) afin de lutter efficacement contre les cyberattaques. Selon le gouvernement, près de 5 000 affaires ont été résolues en 2021, contre

36 In https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/loi_2013_451.pdf (consulté le 20 décembre 2022).

37 In https://www.artci.ci/images/stories/pdf/lois/loi_2013_450.pdf (consulté le 15 décembre 2022).

38 In <https://www.cicert.ci/index.php/a-propos/missions> (consulté le 21 décembre 2022).

39 In <https://www.autoritedeprotection.ci/mission/> (consulté le 21 décembre 2022).

40 Quentin VELLUET, « Cybersécurité : comment la Côte d'Ivoire est devenue un hub régional », in <https://www.jeuneafrique.com/1347215/economie/cybersecurite-comment-la-cote-divoire-est-devenue-un-hub-regional/> (consulté le 21 décembre 2022).

41 In <https://www.artci.ci/index.php/secteurs-regules/protection-des-donnees.html> (consulté le 21 décembre 2022).

42 Constant KONAN, *La cybercriminalité en Côte d'Ivoire : Entre crises sociales et dérives technologiques*, 2020, Éditions Universitaires Européennes.

43 Disponible en ligne via : https://www.unodc.org/documents/organized-crime/cybercrime/Cybercrime-March-2019/Comments/Cote_Divoire.pdf (consulté le 20 décembre 2022).

2 408 plaintes en 2017 et 150 en 2011. Le taux de résolution des cybercrimes est de 50%⁴⁴. Ainsi, la Côte d'Ivoire, en ce qui concerne la cybersécurité semble être devenue, « un pays à la pointe, sur un continent où les pertes dues aux cybercrimes sont estimées à 4,2 milliards de dollars en 2021, d'après le cabinet de conseil kényan Serianu »⁴⁵. Des efforts significatifs restent encore à faire mais la volonté étatique, combinée aux perspectives globales qui sont assez prometteuses augurent d'actions positives dans le secteur du numérique ivoirien.

44 GOUV-CI, « Lutte Contre La Cybercriminalité En Côte D'ivoire : Des Résultats Probants » in <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=13088> (consulté le 21 décembre 2022).

45 Quentin VELLUET, « Cybersécurité : comment la Côte d'Ivoire est devenue un hub régional », in <https://www.jeuneafrique.com/1347215/economie/cybersecurite-comment-la-cote-divoire-est-devenue-un-hub-regional/> (consulté le 21 décembre 2022).

Conclusion et Recommandations

Cette étude a montré que la liberté d'expression demeure un principe fondamental qui impulse la dynamique politique, économique et sociale d'un pays. Les citoyens doivent par conséquent pouvoir s'exprimer librement sur n'importe quel support. La liberté d'expression et la liberté de la presse en ligne et hors ligne sont des acquis en Côte d'Ivoire. Le cadre légal, tel qu'établi garantit la liberté d'expression sur Internet et les réseaux sociaux, la protection des individus et des institutions contre les cyberattaques, et la protection des données personnelles. Les journalistes et autres voix critiques sont toutefois poursuivies pour avoir publié des informations jugées diffamatoires ou fausses et de ce fait, encourtent des amendes exorbitantes. Cette situation représente une tentative d'autocensure et d'intimidation d'une voix qu'on pourrait juger de potentiellement critique et fondamentale à la vie publique et démocratique. Les gouvernants doivent redoubler d'ardeur et anticiper les changements majeurs qu'induisent le mouvement irréversible de digitalisation de la société ivoirienne dans son ensemble.

Les recommandations suivantes sont ainsi formulées afin d'améliorer l'accès et l'usage d'Internet, la liberté de la presse, de la liberté d'expression en ligne et hors ligne :

GOUVERNEMENT	MEDIA ET JOURNALISTES	TELECOMS
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique publique de régulation des plateformes numériques qui garantit les libertés individuelles, les libertés de presse et la liberté d'expression sur internet ; • Sensibiliser massivement les citoyens aux droits numériques, à la protection des données personnelles et autres questions liées aux technologies numériques ; • Apporter un appui financier et institutionnel aux acteurs universitaires afin de mener des travaux de recherche variés dans les différents domaines du numérique (Intelligence artificielle, robotique, etc.) ; • Ratifier la Convention de Malabo ; • Adopter une loi spécifique en lien avec la désinformation en Côte d'Ivoire ; • Mener des actions en vue de lutter contre les discours de haine en ligne, les atteintes à la vie privée et l'intégrité physique et morale des citoyens avant, pendant et après les élections. 	<p>Médias et journalistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les administrateurs des plateformes en ligne doivent respecter la liberté d'expression et toujours adhérer au principe de neutralité afin d'offrir aux utilisateurs des conditions optimales de confidentialité, d'accès libre et transparent au réseau; • Veiller scrupuleusement à une modération rigoureuse des contenus publiés sur les forums de discussion à l'effet d'identifier et de censurer les publications appelant à la haine, à la xénophobie ou de nature à troubler l'ordre public ; • Veiller au respect de l'éthique et de la déontologie à travers le renforcement des capacités des journalistes et la création d'organes de suivi et de régulation des activités journalistiques en ligne (observatoire des médias numériques, plateforme de monitoring, etc.) • Les entreprises de 	<p>régulation des plateformes numériques qui garantit les libertés individuelles, les libertés de presse et la liberté d'expression sur internet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser massivement les citoyens aux droits numériques, à la protection des données personnelles et autres questions liées aux technologies numériques ; • Apporter un appui financier et institutionnel aux acteurs universitaires afin de mener des travaux de recherche variés dans les différents domaines du numérique (Intelligence artificielle, robotique, etc.) ;

GOUVERNEMENT	MEDIA ET JOURNALISTES	SOCIÉTÉ CIVILE
<p>Ratifier la Convention de Malabo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une loi spécifique en lien avec la désinformation en Côte d'Ivoire ; • Mener des actions en vue de lutter contre les discours de haine en ligne, les atteintes à la vie privée et l'intégrité physique et morale des citoyens avant, pendant et après les élections. • Médias et journalistes • Les administrateurs des plateformes en ligne doivent respecter la liberté d'expression et toujours adhérer au principe de neutralité afin d'offrir aux utilisateurs des conditions optimales de confidentialité, d'accès libre et transparent au réseau ; Veiller scrupuleusement à une modération rigoureuse des contenus publiés sur les forums de discussion à l'effet d'identifier et de censurer les publications appelant à la haine, à la xénophobie ou de nature à troubler l'ordre public ; Veiller au respect de l'éthique et de la déontologie à travers le renforcement des capacités des journalistes et la création d'organes de suivi et de régulation des activités journalistiques en ligne (observatoire des médias numériques, plateforme de monitoring, etc.) 	<p>télécommunications et autres fournisseurs de services Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts pour améliorer les offres de services d'accès à Internet et rendre abordable le coût de l'accès Internet haut débit mobile en termes d'indice d'universalité d'Internet. 	<p>La société civile et les utilisateurs de l'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à jouer un rôle important pour le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux en protégeant les individus des excès des détenteurs du pouvoir: actions de surveillance, d'analyse, d'alerte, de mobilisation intellectuelle et politique pour apporter les réponses qui permettent de maintenir ou d'améliorer les droits et libertés en cause ; • Sensibiliser les membres des groupes ou fora virtuels sur les dispositions légales réprimant la diffusion de fausses nouvelles et de discours de haine ; • Créer des forums d'échanges citoyens sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les usagers à la culture démocratique; • Utiliser Internet et les médias sociaux de manière responsable et éviter de publier de fausses informations ou des informations dont on ne pourrait garantir la véracité. • Mettre en place une politique publique de

UTILISATEURS D'INTERNET

Les entreprises de télécommunications et autres fournisseurs de services Internet

Intensifier les efforts pour améliorer les offres de services d'accès à Internet et rendre abordable le coût de l'accès Internet haut débit mobile en termes d'indice d'universalité d'Internet.

UTILISATEURS D'INTERNET

La société civile et les utilisateurs de l'internet

Continuer à jouer un rôle important pour le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux en protégeant les individus des excès des détenteurs du pouvoir: actions de surveillance, d'analyse, d'alerte, de mobilisation intellectuelle et politique pour apporter les réponses qui permettent de maintenir ou d'améliorer les droits et libertés en cause ; Sensibiliser les membres des groupes ou fora virtuels sur les dispositions légales réprimant la diffusion de fausses nouvelles et de discours de haine ; Créer des forums d'échanges citoyens sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les usagers à la culture démocratique; Utiliser Internet et les médias sociaux de manière responsable et éviter de publier de fausses informations ou des informations dont on ne pourrait garantir la véracité.



www.paradigmhqhq.org

Droits d'auteur © 2023